



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2026

Concernant la transformation de l'appartement du 2^{ème} étage gauche,
place de la Fontaine 1, en salle de classe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

L'appartement de 3.5 pièces d'une surface de 75m² au 2^{ème} étage du bâtiment communal de la Place de la Fontaine 1 est actuellement vacant. Cet appartement n'a pas subi de transformation majeure depuis plus de 30 ans. Seuls des petits travaux de réparation et de maintien en état ont été effectués. Une rénovation est donc indispensable.

La Municipalité a étudié la rénovation de cet appartement et, au fil de cette analyse, l'idée de le transformer en salle de classe s'est imposée.

LE PROJET

La Municipalité a consulté le Canton ainsi que l'ASICOVV (Association Scolaire Intercommunale de Cossigny Veyron-Venoge) afin d'évaluer la pertinence et le soutien potentiel relatifs à ce projet. Selon les autorités cantonales, celui-ci répond aux exigences en vigueur. Le canton a donc préavisé favorablement ce projet. Pour sa part, l'ASICOVV, considérant la croissance démographique actuelle, voit dans cette initiative une opportunité d'offrir aux élèves une nouvelle salle de classe dans le cadre privilégié de notre collège. La Municipalité souligne également que cette transformation permettrait de renforcer la pérennité de ce bâtiment dans sa vocation scolaire. L'objectif est d'ouvrir cette nouvelle salle de classe à la rentrée 2026.

DEVIS GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Travaux préparatoires	
Relevé analyse, désamiantage, ...	7'000
Bâtiment	
Maçonnerie	21'000
Fenêtres	34'000
Installations électriques (incl. luminaire et mise en attente)	17'000
Installation chauffage (adaptation)	2'000
Installation sanitaire (mise en attente, lavabo)	5'000
Plâtrerie (faux-plafond, coupe-feu, incl. peinture)	17'000
Menuiserie intérieure	5'000
Revêtement du sol	13'000
Peinture intérieure	13'000
Nettoyage	500
Honoraires maître d'ouvrage	2'500
Frais secondaires	
Assurances	1'000
Réserve	12'000
Total des coûts de construction, TVA comprise	150'000

LOCATION

A l'issue des travaux, la salle de classe sera louée à l'ASICOVV pour la somme de CHF 15'000.- par année conformément à la convention en vigueur.

FINANCEMENT

La Municipalité privilégie le financement de cette transformation par le budget communal afin d'éviter une augmentation de l'endettement de la Commune. Toutefois, en fonction de l'évolution de la trésorerie, elle sollicite l'autorisation de recourir à un emprunt dans les meilleures conditions possibles.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 1/2026
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'accorder le crédit de CHF 150'000.- TTC pour la transformation de l'appartement du 2^{ème} étage gauche du collège, place de la Fontaine 1, en salle de classe
- d'autoriser la Municipalité à prélever toute ou partie de cette somme sur les disponibilités de la bourse communale ou de recourir à l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 janvier 2026

Au nom de la Municipalité

